

CHARTRE D'ENGAGEMENT QUALITÉ DES FORMATIONS

BELLA BEAUTY SAB

BELLA BEAUTY SAB conçoit et dispense des actions de formation professionnelle dans le domaine de l'esthétique et des soins capillaires, visant le développement de compétences directement mobilisables en situation professionnelle.

L'organisme inscrit l'ensemble de ses prestations dans une démarche qualité conforme aux exigences du Référentiel National Qualité (RNQ – Qualiopi).

La présente charte a pour objet d'informer les bénéficiaires, partenaires et financeurs sur les engagements mis en œuvre afin de garantir la qualité des actions de formation proposées.

1. INFORMATION DU PUBLIC

BELLA BEAUTY SAB s'engage à mettre à disposition du public une information accessible, claire et actualisée concernant :

- les objectifs pédagogiques,
- les compétences visées,
- les prérequis nécessaires,
- les contenus et programmes détaillés,
- les modalités pédagogiques mobilisées,
- les modalités d'évaluation des acquis,
- les moyens techniques mobilisés,
- les modalités d'accès et délais d'inscription,
- les conditions d'accueil des bénéficiaires.

Ces éléments sont communiqués préalablement à toute inscription afin de permettre au futur stagiaire de vérifier l'adéquation entre la formation proposée et son projet professionnel.

Le délai d'accès aux formations est communiqué au bénéficiaire avant toute contractualisation. En fonction des modalités de financement mobilisées (France Travail, financement individuel ou autres dispositifs), le délai d'accès peut aller jusqu'à trois mois, notamment lorsque la formation est soumise à des procédures administratives préalables.

Formation : LISSAGE ET SOINS BOTOX CAPILLAIRES – SIRET 93306626800014

© BELLA BEAUTY SAB – Reproduction interdite – Document interne à usage pédagogique – « enregistré sous le numéro 52441258944. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». V1-2025

2. ANALYSE DES BESOINS ET ADAPTATION DES PARCOURS

Chaque action de formation fait l'objet d'une analyse préalable des besoins du bénéficiaire permettant :

- d'identifier les objectifs professionnels visés,
- de vérifier les prérequis nécessaires,
- d'évaluer le niveau initial via un test de positionnement si nécessaire,
- d'adapter les contenus, méthodes ou rythmes pédagogiques lorsque cela est possible.

3. QUALIFICATION DE LA FORMATRICE

Les formations sont animées par une formatrice disposant :

- d'une expertise professionnelle dans le domaine de l'esthétique et des soins capillaires,
- de compétences pédagogiques adaptées à la formation des adultes.

BELLA BEAUTY SAB s'assure de sa capacité à :

- transmettre les compétences visées,
- adapter son intervention aux publics accueillis,
- évaluer les acquis des bénéficiaires,
- contribuer à l'amélioration continue des actions de formation.

4. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

Les actions de formation reposent sur des méthodes pédagogiques favorisant l'apprentissage actif :

- apports théoriques,
- démonstrations pratiques,
- travaux pratiques sur modèle,
- mises en situation professionnelles,
- échanges d'expériences.

Des supports pédagogiques adaptés sont mis à disposition selon la nature de la formation.

Formation : LISSAGE ET SOINS BOTOX CAPILLAIRES – SIRET 93306626800014

© BELLA BEAUTY SAB – Reproduction interdite – Document interne à usage pédagogique – « enregistré sous le numéro 52441258944. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». V1-2025

5. ÉVALUATION DES ACQUIS

L'évaluation des acquis est intégrée tout au long du parcours de formation et peut comprendre :

- une évaluation initiale,
- des évaluations formatives,
- une évaluation finale permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Une évaluation de la satisfaction est systématiquement proposée à l'issue de la formation.

6. ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS

BELLA BEAUTY SAB accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les besoins spécifiques sont étudiés en amont afin de mettre en place, lorsque cela est possible :

- des adaptations pédagogiques,
- organisationnelles,
- ou matérielles.

Référente handicap : COUTINHO Sabrina

Contact : bellabeautysab@hotmail.com

7. SUIVI ET SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

À l'issue de chaque action de formation :

- une évaluation de la satisfaction est proposée,
- les retours recueillis sont analysés,
- des actions correctives peuvent être mises en œuvre si nécessaire.

Formation : LISSAGE ET SOINS BOTOX CAPILLAIRES – SIRET 93306626800014

© BELLA BEAUTY SAB – Reproduction interdite – Document interne à usage pédagogique –
« enregistré sous le numéro 52441258944. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de
l'Etat ». V1-2025

8. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée par écrit à :

(mail de contact)

Chaque demande fait l'objet :

- d'une analyse,
- d'un traitement adapté,
- et, le cas échéant, de la mise en place d'actions correctives.

9. AMÉLIORATION CONTINUE

BELLA BEAUTY SAB inscrit l'ensemble de ses actions dans une logique d'amélioration continue fondée sur :

- l'analyse des évaluations de satisfaction,
- l'exploitation des résultats pédagogiques,
- le traitement des réclamations,
- la veille réglementaire et métier.